



Plaintes contre moi pour appels malveillants

Par **moon12**, le **10/08/2009** à **18:18**

Bonjour,
voilà depuis 3ans l'ex de mon compagnon me pourrit la vie par toutes sortes de moyens. le dernier en date elle a porté plainte contre moi pour harcèlement moral je lui ferai des appels anonymes sur son lieu de travail; là dessus les gendarmes m'ont convoqués et ils pensaient sincèrement que ce serait classé sans suite (j'ai fourni plusieurs attestations prouvant tout ce que je subissais depuis 3ans) mais on vient de m'informer (la gendarmerie) qu'en fait le procureur voulait que mon accustrice soit réentendue parce qu'en gros c'est ma parole contre la sienne (ils n'a pas vu de visu les attestations). et bien sur je ne sais pas ce qui m'attends meme si je sais que je n'ai rien fait pouvez vous me dire si c'est une procédure normale ?

Par **frog**, le **10/08/2009** à **18:28**

On va te convoquer en même temps que la plaignante et procéder à ce qu'on appelle une confrontation. En gros, on vous (re)posera des questions et les gendarmes compteront les points. Pas de quoi angoisser.

Par **moon12**, le **10/08/2009** à **20:41**

oui pas de quoi angoisser... mais les gendarmes m'ont bien dit qu'ils voulaient la réentendre par rapport à ma déclaration et qu'ensuite le procureur prendra sa décision... alors j'angoisse quand meme ! qu'est qu'elle peut bien encore inventer.... merci beaucoup !

Par **spicata**, le **03/09/2009** à **10:00**

pas de gros problèmes en principe il suffit de dire tjrs la vérité et de maintenir.....cette vérité. si tu n as jamais menti dans tes déclarations il n y aura pas de problèmes.

Ne pas s'enerver.... et des que ta copine dira un mensonge, tu leveras la main pour dire la vérité. N'oublie pas non plus de faire appel à la logique....

"pourquoi aurais je fait ça ?"

l'essentiel c'est de ne pas perdre ton sang froid.....

un menteur finit tjrs par se couper.... celui qui dit la vérité maintient tjrs cette vérité.... c'est pour ça qu'on réentend les personnes plusieurs fois à plusieurs dates différentes.

Par **gloran**, le **03/09/2009** à **12:01**

Une plainte pour appels téléphoniques malveillants est assez facile à élucider. Il suffit de requérir les services de l'opérateur téléphonique pour vérifier qui a appelé qui, quand, combien de temps. Ces informations sont systématiquement enregistrées dans ce que l'on nomme en langage technique des "tickets d'appel". Il appartient aux services menant l'instruction de solliciter la cellule juridique correspondante de l'opérateur et de récupérer ces informations.

Le résultat sera clair et tranché : soit vous avez appelé, soit vous n'avez pas appelé.

Cette histoire de confrontation n'a donc pas de sens : c'est à la technique de trancher, de façon totalement certaine.

Eventuellement glissez-leur dans le tuyau de l'oreille d'effectuer un relevé des tickets d'appel.

Appels malveillants, c'est article 222-16 du code pénal, 15 000 euros d'amende et 1 an de prison.

Si vous avez aussi été victime d'appels malveillants, contre-attaquez en déposant vous-même plainte, et avec constitution de partie civile pour que le procureur ne puisse classer le dossier sans suite. Votre adversaire réfléchira alors à retirer sa propre plainte.

Par **moon12**, le **15/09/2009** à **21:20**

merci pour vos messages !!! mais j'attends toujours je n'ai aucune nouvelle ! merci encore..... en espérant que ça va se faire vite, car c'est pénible cette attente.... à+++

Par **Sla77**, le **05/11/2009** à **16:06**

Et bien bon courage, car la procédure est longue.

L'ex femme de mon mari avait porté plainte contre moi pour appels malveillants. J'ai été entendue pour donner ma version et j'ai eu le mot de la fin 6 mois après... Rien n'a été retenu contre moi au vu de mon audition et des faits réels, ce que m'avaient dit les gendarmes après mon audition. N'empêche que cela m'a beaucoup travaillé et pendant longtemps.

Par **gloran**, le **05/11/2009** à **21:36**

Et ils n'ont pas fait de relevé des tickets d'appels en sollicitant l'opérateur ?
l-m-p-r-e-s-s-i-o-n-n-a-n-t

Par **Sla77**, le **23/11/2009** à **13:10**

Bien sûr que si. La gendarmette qui m'a reçu me l'a dit, mais je n'avais déjà pas nié avant. Ceci dit, l'ex de mon mari avait porté plainte pour ce fait là, mais il n'y avait pas de quoi, c'est elle qui raccrochait lorsque j'appelais car elle ne voulait pas me parler ou lorsque mon mari voulait joindre sa fille elle ne voulait pas. Elle a donc fait passer ça pour appels malveillants, à la rigueur ça aurait plutôt été pour harcèlement... Enfin bref, ma version et celle de mon mari (qui avait été entendu individuellement aussi) a du prouver qu'il n'y avait rien de réellement malsain dans toute cette histoire, mais seulement des querelles d'adultes...

Par **hélo33**, le **03/07/2013** à **13:40**

Bonjour,

Il y a deux ans, j'ai été victime d'une erreur judiciaire qui m'a causé beaucoup de tort et dont aujourd'hui j'ai du mal à me remettre, je fréquentais une personne avec laquelle on échangeait bcp par téléphone, à l'époque cette personne était continuellement harcelée au téléphone en anonyme, elle a naturellement portée plainte, mon numéro est apparu comme étant l'appelant anonyme... J'ai été convoqué à la gendarmerie ils m'ont ouvert un casier prit mes empreintes adn photos etc. J'ai nié avoir commis ces appels intentionnels alors que c'est-il passé? J'ai réfléchi à toutes les situations... Je n'ai jamais été en numéro inconnu depuis que je possède un téléphone. J'appelais sur son fixe, alors j'ai pensé : est-il probable que ce soit des opérateurs (ceux qui appels en inconnus pour nous vendre leur produits??) en tous cas je ne suis pas folle, je sais ce que je n'ai pas fait et j'ai été victime.

Par **kitel44**, le **29/11/2013** à **21:58**

[fluo]bonjour[/fluo]

Je vais etre convoquer par les flics pour harcèlement telephonique . Et ces ma fille qui telephonai mais le telephone est a mon nom .parce que je sors avec un homme marié. Je vais pa leur dire sa au flics .je veux garder mon homme merci de me repondre